

**PREFECTURE  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

B.P.2332 74034 ANNECY CEDEX

**DIRECTION DES ACTIONS  
INTERMINISTERIELLES**

4ème BUREAU

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Annecy, le 30 JUIN 1995

Tél : 50.33.60.61

REFERENCE A RAPPELER

3ème/DL/JC

Dossier suivi par

Mme LAFFIN

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

**ARRETE N° 95- 1195**

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques ;

VU la loi n° 70-1219 du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la loi susvisée ;

VU le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 pris pour l'application de la loi n° 70-1219 du 23 décembre 1970 ;

VU le décret n° 94-83 du 19 janvier 1994 relatif à la composition de la commission départementale des objets mobiliers ;

VU l'arrêté préfectoral n° 94-1711 du 14 septembre 1994, portant composition de la Commission Départementale des Objets Mobiliers de la Haute-Savoie ;

VU l'avis de la Commission Départementale des Objets Mobiliers de la Haute-Savoie en date du 9 juin 1995 ;

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Savoie ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1er.**- Les objets mobiliers ci-après désignés sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques :

CLERMONT, château

- Inscription romaine, bloc calcaire : Q\*T\*SORANV[.]

.../...

- ARTICLE 2.**
- Monsieur le Maire de CLERMONT,
  - Le Dépositaire de ces objets,
  - Le Conservateur des Antiquités et objets d'arts,
  - M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles,
  - Mme le Directeur Départemental des Archives,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

POUR LE PREFET,  
LE SECRETAIRE GENERAL,

Albert DUPUY

Pour ampliation  
Le Chef de Bureau



Denise LAFFIN